1.re DIVISION.

BUREAU DES FOURRAGES.

Nota. Les réponses à faire au Ministre, doivent relater exactement la date des lettres qu'on en a reçues, et porter en marge l'indication ci-dessus du Bureau, afin d'éviter tout retard dans l'expédition des affaires.

LIBERTÉ. 

ÉGALITÉ.

Paris, le 22 Prairial, an 6.e de la République française, une et indivisible.

LE MINISTRE de la Guerre,

Aux Administrations centrales de département,

Aux Administrations municipales de canton.

J'AI eu souvent occasion, Citoyens, de me plaindre auprès des Commissaires ordonnateurs de l'inexactitude avec laquelle je recevais les mercuriales qui établissent le prix des denrées en grains et en fourrages dans chaque département, et qu'ils doivent m'adresser périodiquement tous les mois.

Plusieurs d'entre eux m'ont observé que les retards ou les omissions qui ont pu avoir lieu jusqu'à présent, ne provenaient que des difficultés qu'ils éprouvaient de la part des Corps constitués, de qui seuls ils peuvent attendre ces renseignemens.

J'ai été moi-même à portée de me convaincre de la vérité de cette assertion, par la lenteur avec laquelle des Administrations départementales ont accueilli des demandes particulières de cette nature que je leur ai faites.

J'aime à croire cependant que si elles se sont montrées tardives à cet égard, c'est qu'elles ont été entravées dans leur marche par la négligence que les administrations secondaires ont apportée dans l'envoi des matériaux qui les concernent.

C'est à vous, Citoyens, à les rappeler à l'exécution de cette partie essentielle de leurs devoirs, et à les tirer de l'erreur dans laquelle ils sont peut-être, que ce travail est trop peu important pour fixer la continuité de leur attention.

Observez-leur, je vous prie, que la majeure partie des dépenses des armées est basée sur ces renseignemens; que les charges qui en

résultent doivent être réparties proportionnellement sur chacun de leurs administrés, et conséquemment qu'il leur importe que les mercuriales soient établies régulièrement et avec toute la précision possible à l'époque de chaque marché.

Je me persuade, que mieux éclairées sur leurs intérêts, elles vous adresseront, avec plus de soin que par le passé, l'état du prix des denrées de leur arrondissement. Je vous prie, Citoyens, d'en surveiller l'exécution et de mettre les Commissaires ordonnateurs à portée de me satisfaire complétement à l'avenir sur cet objet.

Salut et Fraternité.

SCHERER.